

Marseille, le 28 mars 2019

**Mesdames, Messieurs les Présidents de  
Comités Régionaux de la FFESSM**

**Objet : Suivi national des actions de contrôle des DREAL sur les ESP en plongée**

Mesdames, Messieurs les Présidents de Comités Régionaux, Chères amies, Chers amis,

Le ministère en charge des Equipements Sous-Pression (ESP) a souhaité nous informer par l'intermédiaire de la DREAL PACA, de son souhait de lancer des actions de contrôle ciblés sur les ESP dans les centres de plongée.

Au cours d'une réunion qui s'est déroulée le 22 mars 2019 à Marseille, à laquelle la FFESSM a été invitée avec ses partenaires qui ont élaboré le cahier des charges des TIV, la DREAL PACA a présenté ces actions qui vont débiter dès cet été 2019.

Le processus va se dérouler en deux temps. Dès cet été 2019, les actions de contrôle seront menées à titre "expérimental" dans les régions PACA et Corse, puis, sur la base du retour d'expérience, devraient être étendues à tout le territoire national en 2020.

Nous avons longuement expliqué à l'administration toute la difficulté de la tâche dans ce domaine des contrôles des ESP, relevé les multiples problèmes d'interprétation et également les effets pervers du cumul des actions de contrôle menées par les différentes administrations, notamment dans les centres professionnels de bord de mer.

Dans un premier temps, l'administration souhaite, dans les régions concernées, accéder à des statistiques de visites et d'activité des TIV, telles que prévues par le cahier des charges publié en 2015.

A notre demande, ils ont pris deux engagements :

- Communiquer au moyen d'un courrier adressé en amont de la saison aux centres de plongée concernés, le cadre et les attentes de leurs actions de contrôle de l'été 2019, la FFESSM pour ce qui concerne, se faisant le porteur de ces informations auprès de ses clubs et SCA par l'intermédiaire des Présidents des régions concernées.
- Sur la base de problèmes d'interprétation de la réglementation qui seront remontés par les différents organismes, dont la FFESSM, la DREAL PACA se chargera de solliciter une harmonisation nationale ministérielle sur ces différents points et de nous communiquer les orientations arrêtées et communiquées aux différentes DREAL.

J'ai mandaté notre chargé de missions afin d'assurer le pilotage national et le suivi de ce dossier en lien avec le référent national de la CTN pour les TIV, et avec les Présidents de régions concernées.

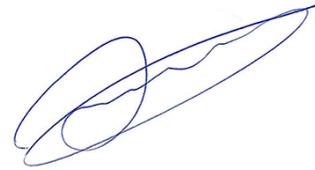
Dans un premier temps, je vous remercie de nous faire parvenir des informations sur les difficultés rencontrées par les clubs/SCA de votre région dans ce domaine des ESP, toutes régions confondues, afin que nous puissions en faire la synthèse et la transmettre à la DREAL PACA, dans une échéance très courte fixée par l'administration (mi-avril).

En retour vous serez en copie des courriers adressés par le siège et des échanges vous concernant. Vous serez également mis à contribution en fonction des besoins.

Vous trouverez ci-joint, le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 22 mars dernier à Marseille, ainsi que le document projeté en séance par l'administration au cours de cette réunion.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Présidents de comités régionaux, Chères amies, Chers amis, l'expression de mes salutations fédérales les plus chaleureuses.

Jean-Louis BLANCHARD  
Président de la FFESSM



**Copie pour info :** Alain DELMAS - Chargé de missions  
Charlie GOUIN - Référent national TIV